

# **NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE**

## **BUDGET PRIMITIF 2025**



## Préambule

Conformément à l'article L2312-1 du CGCT, le budget de la commune est proposé par le Maire et voté par le Conseil Municipal dans les deux mois suivant le Débat d'Orientations Budgétaires. Il doit faire l'objet d'une délibération et donc d'une transmission au Préfet, pour contrôle de légalité, puis d'une publication pour publicité.

Le vote du Budget Primitif doit normalement intervenir avant le 15 avril de l'année concernée. La date limite du vote du Compte Administratif et du Compte de Gestion étant, quant à elle, fixée au 30 juin de l'exercice N+1.

Le processus de préparation budgétaire débuté en octobre 2024 aboutie ce jour à la présentation du Budget Primitif 2025 à l'assemblée délibérante.

Le Budget Primitif constitue un document prévisionnel des dépenses et des recettes envisagées au cours de l'exercice budgétaire. Il est également un document d'autorisation d'engager juridiquement les dépenses, c'est pourquoi, il est souhaitable qu'il soit adopté le plus tôt possible dans l'année, afin de permettre aux services de mettre en œuvre rapidement les projets validés par la municipalité.

Dans le cadre de la procédure de vote budgétaire mis en place sur la commune, l'adoption du Compte Administratif et donc la reprise des résultats de fonctionnement et d'investissement, sont votés lors de la même séance que le vote du Budget Primitif 2025.

Compte Administratif 2024, comme les restes à réaliser de la section d'investissement 2024.

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales en précisant : « Une présentation brève et synthétique retraçant les informations essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux »

Cette note présente donc les principales informations et évolutions des budgets primitifs 2025 du budget principal de la commune et des budgets annexes.

Le budget 2025 s'inscrit dans le contexte décrit lors du débat d'orientations budgétaires du 19 février dernier :

Depuis 2020, la nouvelle mandature a été marquée successivement par une crise sanitaire qui a nécessité une mobilisation sans précédent pour lutter contre le Covid-19, suivie par la guerre en Ukraine et depuis 2022, les collectivités comme les particuliers sont touchées de plein fouet par une inflation galopante qui renchérit les coûts de l'énergie et des matières premières. Malgré ce contexte de crises successives, grâce à un pilotage budgétaire rigoureux, nos engagements pris en 2020 seront tenus.

Conformément aux engagements pris auprès des Jarréziens, le budget 2025 sera construit avec une volonté affirmée de maintien de la qualité de vie et du service rendu à la population.

Le budget 2025 sera guidé par les éléments clés suivants :

- Optimisation accrue des recettes ;
- Baisse des charges à caractère général;
- Maintien du soutien aux associations
- Maintien du niveau d'épargne brute ;
- Stabilité de la fiscalité directe locale ;
- Maîtrise de la dette et poursuite du désendettement ; -
- Adaptation du programme d'investissement à la situation et à nos ressources dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement qui découle du programme politique de la municipalité.

## I. SYNTHÈSE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Le Budget Primitif 2025 s'inscrit dans le cadre de la stratégie financière et fiscale présentée lors du Débat d'Orientations Budgétaires présenté lors de la séance du conseil municipal du 19 février 2025.

### I.1 - EQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF 2025

	Dépense	Recette
<b>Fonctionnement</b>	4 070 359,00 €	4 070 359,00 €
<b>Investissement</b>	2 605 574,87 €	2 605 574,87 €
<b>TOTAL BP 2025</b>	<b>6 675 933,87 €</b>	<b>6 675 933,87 €</b>

### I.2 - EVOLUTION BUDGET PRIMITIF 2025 / BUDGET PRIMITIF 2024

Fonctionnement	BP 2024	BP 2025	Evolution BP2025/BP 2024
Dépense	4 032 670,00 €	4 070 359,00 €	0,93%
Recette	4 032 670,00 €	4 070 359,00 €	
Investissement	BP 2024	BP 2025	Evolution BP2025/BP 2024
Dépense	2 702 495,34 €	2 605 574,87 €	-3,72%
Recette	2 702 495,34 €	2 605 574,87 €	

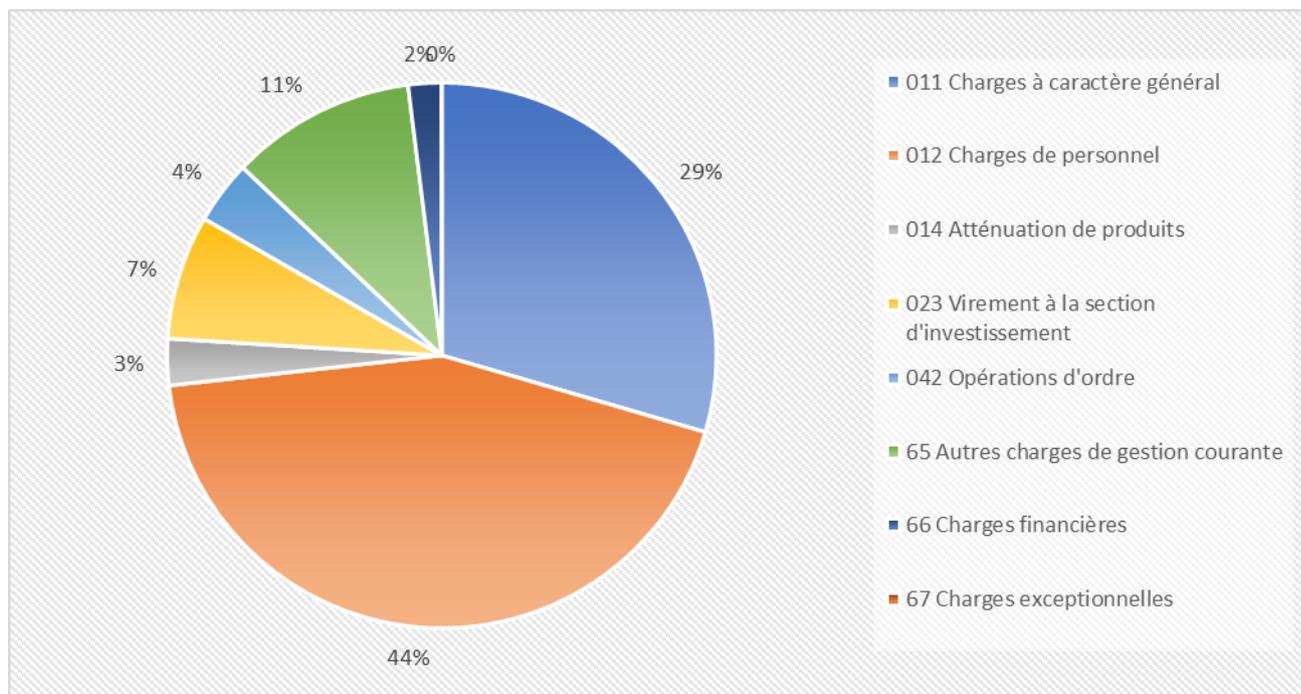
## II. SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

### II. 1 DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

#### Dépenses de fonctionnement

Chapitre	BP 2025
011 Charges à caractère général	1 202 461,00
012 Charges de personnel	1 778 553,00
014 Atténuation de produits	112 063,00
023 Virement à la section d'investissement	300 000,00
042 Opérations d'ordre	152 206,00
65 Autres charges de gestion courante	445 052,00
66 Charges financières	79 524,00
67 Charges exceptionnelles	500,00
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>4 070 359,00</b>

## Répartition par chapitre



## II. 2 DETAIL PAR CHAPITRE

### A. Chapitre 011 – Charges à caractère général

Les charges à caractère général s'établissent au BP 2025 à 1 202 461 € contre 1 215 913.25 € au BP 2024 soit en baisse de - 1.12 % soit en valeur + 13 452.25 €.

Un travail sur la gestion des dépenses a été fait sur l'ensemble des lignes budgétaires avec la participation des services, en s'appuyant sur les dépenses réalisées sur 2024 considérant que des postes ont nécessité des augmentations surtout sur les différents contrats de prestations tel que le contrat de prestations pour la restauration scolaire + 3.43 %, le contrat d'entretien des locaux des écoles et la bibliothèque +37.27 %. Le poste énergie a baissé de 10.71 % suite à la mise en place de panneaux photovoltaïques à la cuisine centrale, le passage en led sur de nombreux équipements.

### B. Chapitre 012 – Charges de personnel

Les charges de personnel s'établissent au BP 2025 à 1 778 553 € contre 1 758 971 € au BP 2024 soit en hausse de + 1.10 %, soit en valeur + 19 582 €.

La prévision budgétaire prend en compte :

- Les règles d'évolutions statutaires des agents (Glissement Vieillesse Technicité) qui, comme chaque année, apportent mécaniquement des charges supplémentaires et le maintien de la politique d'avancement de grade qui permet de reconnaître l'implication des agents ;
- Le recrutement en septembre d'un agent au service technique ;

- La prise en compte de l'évolution du SMIC et donc de l'indice minimum (40 000 €) ;
- La hausse de la cotisation CNRACL;
- La poursuite de la politique de maintien à l'emploi et de la résorption de la précarité.

### C. Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

Les autres charges de gestion courantes s'établissent au BP 2025 à 445 052 € contre 442 427.84 € au BP 2024, soit en hausse de +0.59 %.

Les subventions aux associations augmentent de +8.63 %. Cette augmentation est liée, à l'évolution du nombre d'adhérents par association mais également, dans le cadre du projet que met place la MJC en partenariat avec la COPAMO.

La contribution au SDIS inscrite au BP 2025 est de 83 540 €, + 0.61 % par rapport au BP 2024. Les autres contributions restent stables.

### D. Les charges financières

Elles s'établissent au BP 2025 à 79 524 € contre 82 571.89 € au BP 2024 soit une baisse de – 3.83 %. La baisse des charges de la dette est un marqueur important du désendettement de la commune.

### E. Les atténuations de charges

La commune étant contributrice à l'Attribution de Compensation, la dépense est enregistrée dans ce chapitre pour un montant de 112 063 € est stable pour rappel, la compétence jeunesse est reprise pour partie par la commune.

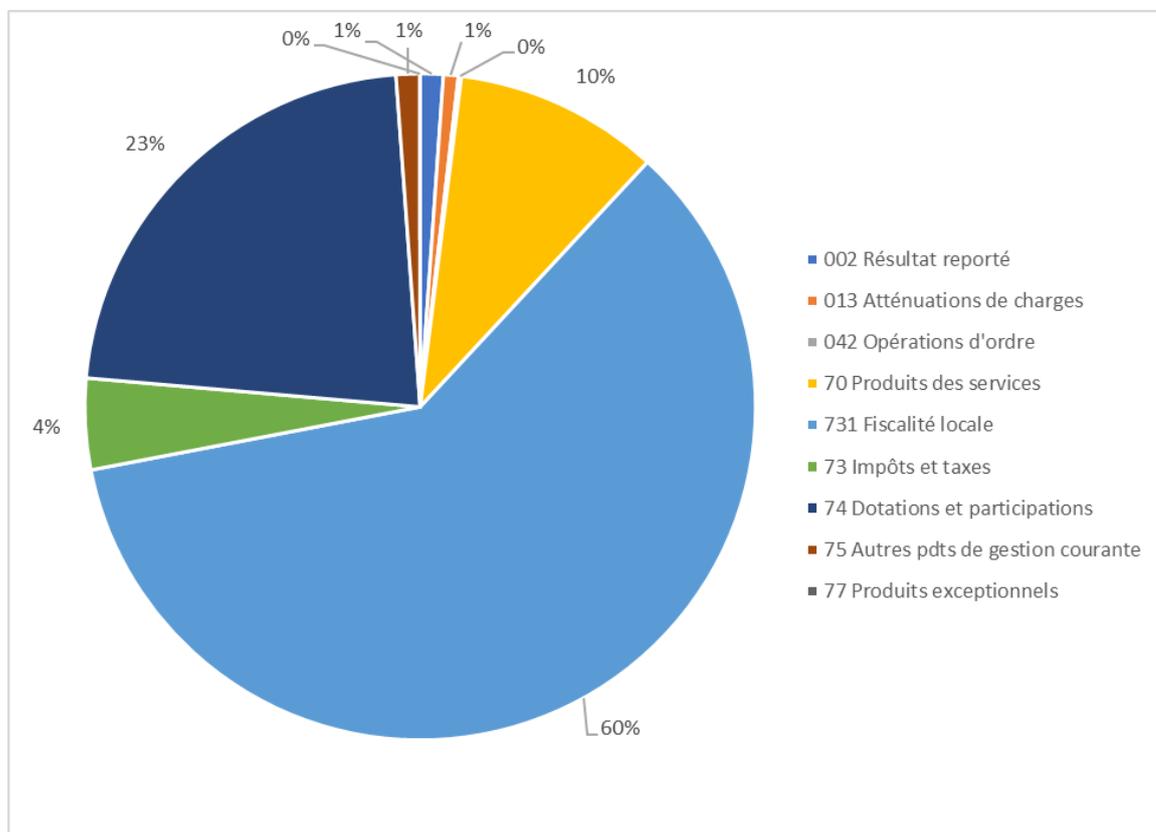
### F. Charges exceptionnelles

Une enveloppe est prévue d'éventuelles annulations de titre sur exercices antérieurs.

## II. 3 RECETTES DE FONCTIONNEMENT

<b>Recettes de fonctionnement</b>	
Chapitre	BP 2025
002 Résultat reporté	45 000,00
013 Atténuations de charges	29 220,00
042 Opérations d'ordre	5 771,00
70 Produits des services	402 831,00
731 Fiscalité locale	2 446 457,00
73 Impôts et taxes	179 982,00
74 Dotations et participations	913 998,00
75 Autres pds de gestion courante	46 600,00
77 Produits exceptionnels	500,00
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>4 070 359,00</b>

### Répartition par chapitre



#### A. Fiscalité locale

Le chapitre fiscalité locale représente 60.00 % des recettes de fonctionnement totales, il s'établit à 2 446 457 € au BP 2025 contre 2 348 030 € au BP 2024 soit en hausse de + 4.02 %.

L'estimation du montant des recettes fiscales a été faite à partir des hypothèses suivantes :

- sans hausse des taux d'imposition communaux;
- avec un coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives pour 2025 de + 1.7 % ;
- avec une revalorisation physique des bases.

L'ajustement du produit des contributions directes sera opéré après réception des états fiscaux définitifs 2025.

Le produit de la taxe sur l'électricité est prévu au BP 2025 pour un montant de 36 840 €. Les droits de place sont estimés à 5.000,00 €.

#### B. Impôts et taxes

Le produit de la taxe additionnelle aux droits de mutation est prévu au BP 2025 pour un montant de 179 982 € en baisse par rapport au BP 2024 de - 76.12 % pour tenir compte d'un marché de l'immobilier encore atone.

### C. Dotations et Participation

Le chapitre dotations et participations représente 23.00 % des recettes de fonctionnement totales, il s'établit à 913 998 € au BP 2025 contre 900 505 € au BP 2024 soit en hausse de + 1.48 %.

Pour élaborer le budget primitif 2025 en matière de dotation de l'Etat, nous sommes partis sur des hypothèses de non augmentation dans l'attente de la notification des dotations de l'année 2025, en maintenant ce que la commune avait perçu sur 2024.

- Dotation globale de fonctionnement : 326 697.00 €
- Dotation solidarité rurale : 351 000.00 €
- Dotation nationale de péréquation : 72 516.00 €

Les compensations fiscales s'élèvent à 8 944 € a baissé de 1 % par rapport au BP 2024. Enfin, le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle est maintenu sur le montant versé en 2024 à 13 254 €.

### D. Les autres recettes

Les produits des services et du domaine (restaurant scolaire, périscolaire , occupation du domaine public...) ces recettes sont estimées au BP 2025 à 402 831.00 € contre 351 900.00 € au BP 2024 en progression de + 12.64 % notamment grâce à la redevance versée par le prestataire de la restauration scolaire, mais aussi aux redevances du domaine public.

Les autres recettes de gestion courantes : enregistrent les loyers du patrimoine. Ces recettes sont estimées au BP 2025 à hauteur de 46 600.00 €, en hausse de 32.45 % par rapport au BP 2024, notamment suite à l'actualisation des loyers mais également suite à la mise en location d'un des appartements au-dessus de la poste.

## III. SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

### III. 1. DEPENSES D'INVESTISSEMENT

<b>Dépenses d'investissement</b>	
Chapitre	BP 2025
20 Immobilisations incorporelles	41 548,00
204 Subventions d'équipement	20 000,00
21 Immobilisations corporelles	408 843,00
Opérations d'équipement	1 529 302,00
Restes à réaliser	380 542,42
<b>Dépenses d'équipement</b>	<b>2 380 235,42</b>
13 Reversement de subventions	
16 Emprunt et dettes	219 568,45
<b>Dépenses financières</b>	<b>219 568,45</b>
<b>Dépenses réelles d'investissement</b>	<b>2 599 803,87</b>
040 Amortissement	5771,00
<b>Dépenses d'ordre</b>	<b>5 771,00</b>
<b>Dépenses réelles d'investissement</b>	<b>2 605 574,87</b>

Les dépenses d'équipements hors opérations sont inscrites au BP 2025 pour 470 391 € contre 862 062.08 € au BP 2024.

Suite à une analyse rigoureuse des capacités de financement de l'investissement, il a été déterminé les priorités de la commune pour l'exercice 2025, elles se détaillent ainsi :

### Equipements divers

Péri des Kids	40 729,00 €
Restaurant scolaire	990,00 €
Ecole Maternelle	43 014,00 €
Ecole Primaire	18 814,00 €
Pôle enfance	810,00 €
Administratif	21 598,00 €
Communication	7 700,00 €
Bibliothèque	10 000,00 €
Sport	4 750,00 €
Vestiaire stade foot	40 000,00 €
Salle Flora Tristan	7 000,00 €
Evènementiel	2 170,00 €
Cimetière	50 979,00 €
Police Municipale	471,00 €
Cadre de vie	6 386,00 €
Urbanisme	60 000,00 €
Voirie	92 763,00 €
Logement	9 556,00 €
Centre technique	12 661,00 €
Véhicules	40 000,00 €
<b>Total</b>	<b>470 391,00 €</b>

### Operations

325 - Château Brun	220 000,00 €
328 - Revitalisation centre bourg	200 000,00 €
331 - Les Pimpinaudes	431 402,00 €
332 - Salle Saint Jean	600 000,00 €
334 - travaux mairie	17 900,00 €
334 - Projet structure multi sports	60 000,00 €
<b>Total</b>	<b>1 529 302,00 €</b>

### III 2. RECETTES D'INVESTISSEMENT

#### Recettes d'investissement

Chapitre	BP 2025
13 Subventions d'investissement	310 432,70
16 Emprunt et dettes	0,00
<b>Recettes d'équipement</b>	<b>310 432,70</b>
001 Excédent d'investissement reporté	1 093 609,27
10 Dotations, fonds divers et réserves	123 591,70
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	625 734,67
<b>Recettes financières</b>	<b>1 842 935,64</b>
<b>Recettes réelles d'investissement</b>	<b>2 153 368,34</b>
040 Amortissement	152 206,53
021 Virement de la section de fonctionnement	300 000,00
<b>Recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>452 206,53</b>
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>2 605 574,87</b>

#### A. Les ressources en propre

Elles s'élèvent à 434 024.40 € et représentent 17% des recettes.

- La Taxe d'aménagement est liée aux permis de construire et aux déclarations préalables de travaux. Son montant prévisionnel est de 50 000.00 €.
- Le FCTVA est conditionné aux dépenses de travaux effectués par la collectivité sur l'exercice n-1. Il a été notifié à 73 592 €, il porte sur l'entretien courant du patrimoine pour
- Les subventions et financements divers sont de 310 432 €. Ces recettes représentent 12 % des recettes d'investissement.

#### B. L'autofinancement

L'autofinancement (recette transférée de la section de fonctionnement par opération d'ordre), représente pour 2025 un montant de 1 637 824 € et se répartit de la manière suivante :

- 152 207 € au titre des amortissements de biens ;
- 1 093 610 € correspondant à l'excédent d'investissement reporté ;
- 625 735 € au titre de l'autofinancement volontaire provenant de la section de fonctionnement.

### III 3. LA DETTE

Le capital restant dû au 1<sup>er</sup> janvier 2025 s'élève à 3 021 833.49 €

	Objet	Capital restant du au 01/01/2024	Remboursement capital	Variation	Capital restant du 01/01/2025
Caisse d'Epargne	Construction restaurant scolaire	1 061 677,46	45 239,17		1 016 438,29
Caisse d'Epargne	Construction salle Flora Tristan	186 658,67	28 856,96		157 801,71
Caisse d'Epargne	Construction salle Flora Tristan	209 571,35	32 956,89		176 614,46
Crédit mutuel	Investissement 2011	543 394,44	52 989,72		490 404,72
Crédit mutuel	Revitalisation Centre bourg	1 234 380,85	53 806,54		1 180 574,31
<b>TOTAL</b>		<b>3 235 682,77</b>	<b>213 849,28</b>		<b>3 021 833,49</b>



### III 4. LES PRINCIPAUX RATIOS FINANCIERS

Pour les communes de 3 500 habitants et plus, les données synthétiques sur la situation financière de la collectivité, prévues par l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales comprennent 10 ratios dans le cadre de la nomenclature budgétaire M57.

La population de référence pour le BP 2025 est celle au 1er janvier 2022 à savoir 4 747 habitants (dernières données INSEE disponibles).

#### I. Informations financières – Ratios généraux

	BP 2023	BP 2024	BP 2025
Dépenses réelles de fonctionnement / Population	721 €	761 €	762 €
Recettes réelles de fonctionnement / Population	828 €	849 €	847 €
D.G.F / Population	151 €	161 €	158 €
Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	47,47%	48,69%	49,16%
Epargne brute / Recettes réelles de fonctionnement	21,64%	17,83%	9,99%

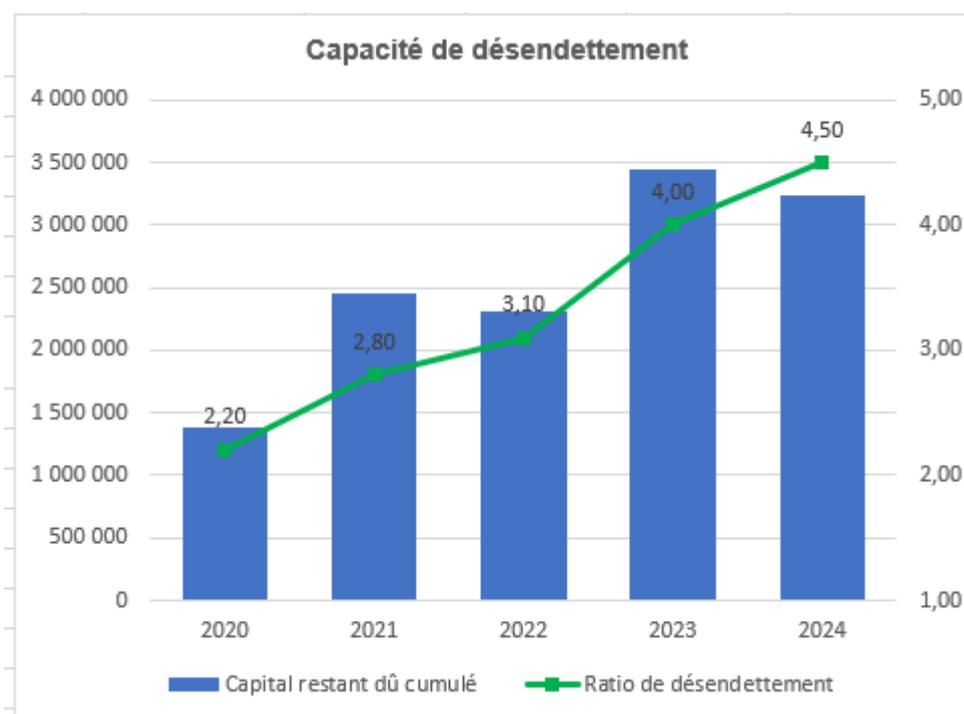
#### II. Les ratios de la dette

	BP 2023	BP 2024	BP 2025
Encours de dette / Population	58,62 €	58,80 €	59,67 €
Dépenses de fonctionnement + remb de la dette / Recettes de fonct	94,11%	96,63%	96,96%
Encours de dette / Recettes réelles de fonctionnement	7,08%	6,93%	6,94%

### III. L'épargne et la capacité de désendettement

La capacité de désendettement mesure le rapport entre l'épargne brute et la dette, la première finançant la seconde. La capacité d'autofinancement (CAF) ou épargne brute, représente l'excédent des produits réels de fonctionnement sur les charges réelles de fonctionnement. Elle exprime la part des ressources courantes qui ne sont pas mobilisées pour la couverture des charges courantes et qui sont disponibles afin de rembourser en priorité le capital de la dette et au-delà, de financer les dépenses d'équipement.

Etat de la dette	2020	2021	2022	2023	2024
En cours de dette (1)	1 383 178	2 460 174	2 308 480	3 444 008	3 235 683
Epargne Brute (2)	638 406	882 326	729 324	851 086	718 177
Capacité de désendettement (en année)	2,2	2,8	3,2	4,0	4,5



Le ratio de capacité de désendettement permet de déterminer le nombre d'années qu'il faudrait à la collectivité pour se désendetter complètement si elle y consacrait la totalité de son épargne.

La Loi de Programmation 2018-2022 avait fixé au bloc communal un seuil maximum de 12 ans. La capacité de désendettement de la commune suit l'évolution de la dette, pour s'établir à 4.5 années en 2024.

- ❖ Évolution de l'épargne brute et de la capacité de désendettement : perspectives pour les années 2025 et suivantes

L'objectif de la commune est de maintenir une capacité d'autofinancement brute 500 000 €.

L'évolution de l'épargne brute en 2025 sera cependant contrainte par le niveau élevé des prix sur un certain nombre d'approvisionnements (prestation de la restauration scolaire notamment, tarifs des fluides demeurant à un niveau historiquement élevé) et par les décisions gouvernementales qui pourraient peser sur les finances communales : fin annoncée du FCTVA sur les dépenses de fonctionnement jusqu'alors éligibles, hausse des cotisations CNRACL ou encore contraintes budgétaires pesant sur les partenaires habituels de la commune comme le Département.